

“ Esprit, qui vous dira, que comme l'union de Jésus-Christ
 “ avec l'Eglise est une source de sainteté pour tous les fidèles,
 “ de même votre mariage, comme le signe et le sacrement de
 “ cette union ineffable, doit être pour vous un principe de
 “ sainteté qui se répande sur toute votre famille, et qu'il fasse
 “ que ceux qui naîtront de vous soient plutôt les enfants de
 “ Dieu que les vôtres ; formés et élevés pour l'héritage du
 “ ciel plutôt que pour celui de la terre.” (1)

La loi a prévu la dissolution du mariage. Pour la religion, c'est un blasphème. L'amour, dit quelque part la Bible, est fort comme la mort. *Sic vivendum sic pereundum*, a dit le grand historien romain, Tacite.

Suivant le génie oriental de l'Inde, la mort de l'époux ne dissout pas le mariage. Il va aux sombres régions attendre celle de son épouse, qui est le sceau de leur union. L'Inde mêle ici la mort et la volupté. A l'épouse qui s'immole sur le bûcher de son mari, elle promet quatorze vies d'Indra, quatorze de ces longues vies comme vivent les dieux.

Le langage de l'Inde est plein de gracieuses images à l'adresse de la femme. “ Ne frappez pas une femme même avec une fleur, eût-elle commis cent fautes.”

“ Une mère est plus que mille pères, car elle porte et nourrit l'enfant dans son sein ; voilà pourquoi la mère est très-vénérable... Si la terre est adorée, une mère n'est-elle pas encore plus digne de vénération.”

Nous avons vu le mariage par achat, *coemptio*, le mariage dit mariage héroïque, par opposition au mariage par la *confarreatio*, dit mariage sacerdotal, en usage chez les peuples de l'Occident. Cet achat et cette vente constituaient une impiété dans l'Inde.

“ Un père qui connaît la loi ne doit pas recevoir le moindre
 “ présent en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Quelques habiles disent
 “ que le présent d'une vache et d'un taureau, n'est qu'une gratification. Non, tout présent reçu par le père constitue une

(1) Rituel du Diocèse de Québec, publié en 1703, par Mgr. La Croix de St. Vallier, page 351